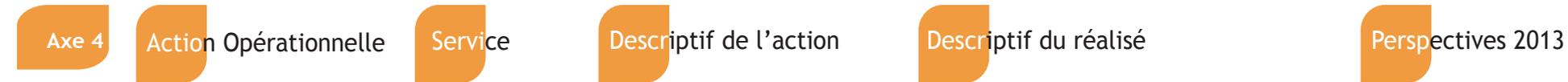


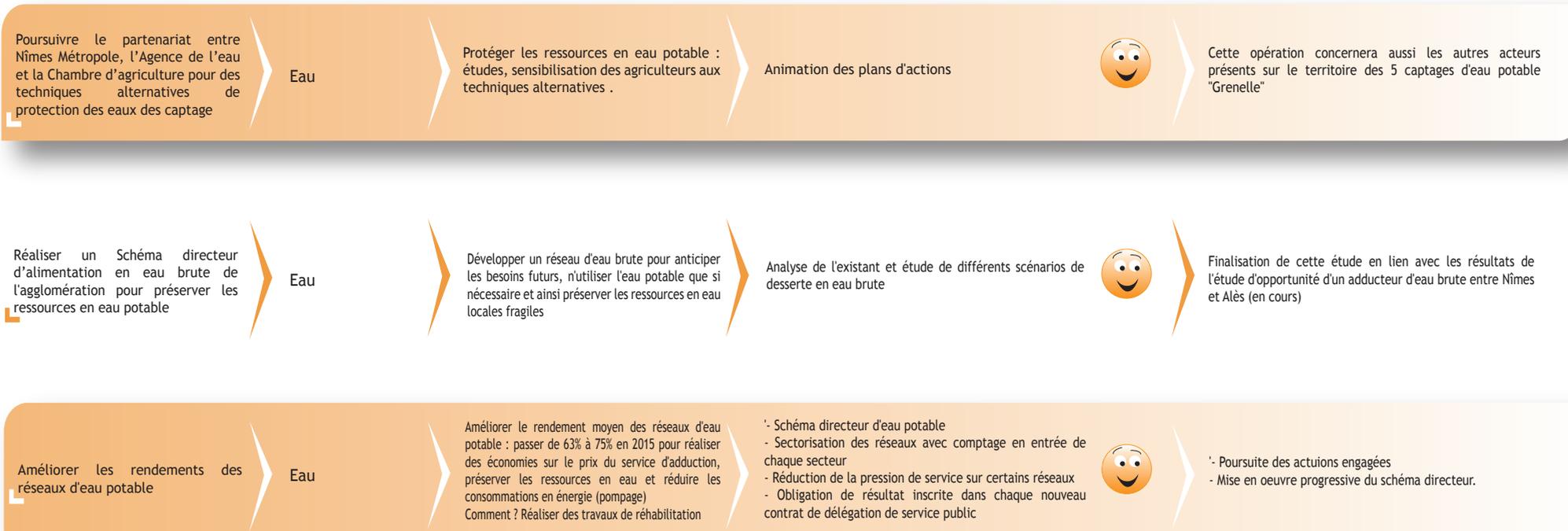
LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Maîtrise d'ouvrage : Nîmes Métropole

Suivi / Evaluation / Perspectives 2013



Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain

Orientation 1 : sécuriser les ressources en eau et promouvoir sa gestion raisonnée



Orientation 2 : promouvoir des espaces et des filières agricoles de proximité raisonnées et bio



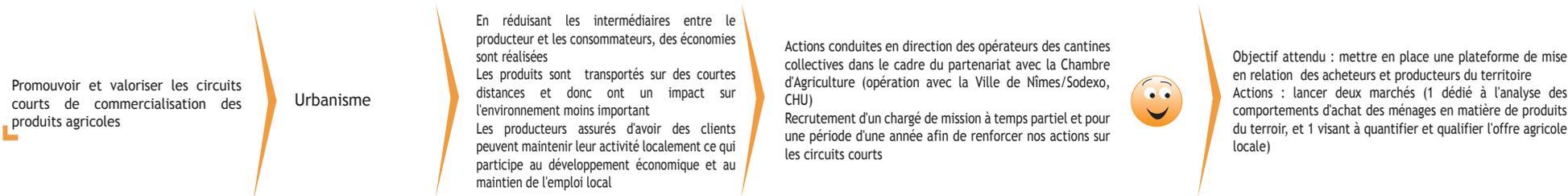
Réalisée



Non démarrée



En cours



LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Maîtrise d'ouvrage : Nîmes Métropole

Suivi / Evaluation / Perspectives 2013

Axe 4	Action Opérationnelle	Service	Descriptif de l'action	Descriptif du réalisé	Perspectives 2013
<p>Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain</p>	<p>Orientation 3 : favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité</p>	<p>Soutenir le développement des opérations pilotes d'éco-quartiers sur le territoire communautaire</p>	<p>Habitat</p> <p>S'appuyer sur les retours d'expériences du territoire pour développer les éco-quartiers Accompagner les communes dans le montage d'opérations de type quartier durable (mixité d'habitat, connexion transport, proximité services, équipements et commerces...)</p>	<p>Malgré l'intérêt manifesté des communes, peu ont sollicité le soutien financier de Nîmes Métropole : dizaine de communes sont potentiellement intéressées Cette action a été intégrée dans la convention cadre signée en 2012 entre l'EPF LR et Nîmes Métropole</p>	<p>😊</p> <p>Action de sensibilisation des communes Une fiche action du PLH 2013-2018 déclinera les modalités de l'aide apportée aux communes</p>
		<p>Conditionner les aides financières à l'habitat à la performance énergétique des logements en s'appuyant sur les résultats de la thermographie aérienne</p>	<p>Habitat</p> <p>Avoir une réflexion pour modifier le règlement d'intervention de NM pour aider les propriétaires à réaliser des travaux de performance énergétique</p>	<p>Signature du Contrat local d'Engagement (Etat, Conseil Général, CAUE, EDF, EPCI) en novembre 2011 Engagement du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux - PIG Habiter Mieux (objectif : 253 propriétaires occupants aidés sur la période)</p>	<p>😊</p> <p>Continuité du dispositif PIG Habiter Mieux avec optimisation du règlement d'intervention de Nîmes Métropole permettant d'accompagner un plus grand nombre de propriétaires occupants</p>
		<p>Réaliser une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale « Lutte contre l'insalubrité » entre 2010 et 2013</p>	<p>Habitat</p> <p>Médiation et travaux pour lutter contre l'insalubrité avec prise en compte de la protection de l'environnement</p>	<p>Mission de suivi animation confiée à ALG et Habitat et Développement en groupement 15 diagnostics préalable et 30 diagnostics sociaux et techniques réalisés</p>	<p>😊</p> <p>Bilan à effectuer et relance d'une mission à envisager</p>
		<p>PLH 2013-2018</p>	<p>Habitat</p> <p>Mettre au point un document stratégique qui permette de consolider le lien entre politique des transports, développement économique et habitat et de prendre en compte la gestion durable du territoire</p>	<p>Bilan du PLH précédent Elaboration du diagnostic (phase 1)</p>	<p>😊</p> <p>Finaliser les orientations stratégiques (phase 2) et engager la définition du plan d'actions (phase 3)</p>



Réalisée



Non démarrée



En cours

LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Les autres maîtrises d'ouvrage

Suivi / Evaluation / Perspectives 2013

Axe 4

Vers Nîmes
Métropole
bonne
gestionnaire :
prévoir les
besoins
essentiels de
demain

Orientation 1 : sécuriser les ressources en eau et promouvoir sa gestion raisonnée

- Préférer l'eau du robinet (Action lycée 21) - EPLEFPA (Lycée agricole de Rodilhan)
- Restaurer les cours d'eau, assurer leur gestion dynamique et mobiliser les champs d'expansion de crue - SMBVV (Syndicat Mixte du bassin versant du vistre)
- Développer la réduction des consommations d'eau dans les espaces verts à partir de l'opération pilote de Bouillargues - Commune de Bouillargues
- Rechercher et lutter contre les fuites sur le réseau privé d'eau potable du lycée agricole Marie Durand - EPLEFPA (Lycée agricole de Rodilhan)

Orientation 2 : promouvoir des espaces et des filières agricoles de proximité raisonnées et bio

- Développer l'agriculture biologique sur le territoire de Nîmes Métropole - Chambre d'agriculture
- Former les agriculteurs de l'agglomération à la demande en produits de proximité - Chambre d'agriculture
- Encourager l'offre par les agriculteurs de nouvelles prestations non alimentaires - Chambre d'agriculture
- Redynamiser le patrimoine et l'activité agricoles en milieu péri urbain, en particulier en Vaunage - Association Vaunage Vivante
- Participation à l'information et à la fréquentation des jardins partagés communaux - Fédération ADMR du Gard
- Pérenniser l'activité agricole sur la commune en soutenant l'installation d'agriculteurs - Commune de Saint-Côme et Maruéjols
- Inclure des clauses "agriculture de proximité" et "seuil minimum de bio" dans les marchés de la restauration scolaire et collective de la ville de Nîmes - Commune de Nîmes
- Mettre en place des repas bio à la cantine de Langlade - Commune de Langlade
- Sensibiliser à la consommation des produits bio de proximité en restauration collective par l'exemple du lycée agricole de Rodilhan - EPLEFPA (Lycée agricole de Rodilhan)

Orientation 3 : favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité

- Créer 3 éco-quartiers urbains à Nîmes - Commune de Nîmes
- Réaliser une opération pilote d'écoquartier à saint Côme et Maruejols - Commune de Saint Côme et Maruéjols
- Réaliser l'éco quartier médico-social le Cavermel à Caveirac - Commune de Caveirac
- Réaliser un éco quartier de cœur de village à Clarensac - Commune de Clarensac
- Répondre au besoin en habitat de Garons, notamment social, tout en créant un quartier de qualité - Commune de Garons

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION / AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

Axe 4

Vers Nîmes
Métropole
bonne
gestionnaire :
prévoir les
besoins
essentiels de
demain



Descriptif du projet

Calendrier prévisionnel
Budget Prévisionnel

Cohérence au regard du DD
*Economie

*Social

*Environnement

*Gouvernance

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune s'est interrogée sur la place de l'agriculture, et sur les opportunités de dynamisation. Conserver la vocation agricole du village tout en évitant le mitage agricole et les nuisances induites pour les habitants s'est révélée un objectif partagé par les habitants. La commune a donc fait le choix de définir une zone agricole constructible destinée aux agriculteurs, déjà en activité, ou à venir. Elle a également fait le choix de commercialiser ces terrains à un prix particulièrement attractif en prenant à sa charge la totalité des frais de viabilisation. De plus, la municipalité met en place, en partenariat avec les futurs acquéreurs, l'office notarial et les services de l'Etat, un cahier des charges destiné à contrôler le suivi sur les points suivants : éviter toute forme de spéculation, veiller à la véritable vocation agricole de la zone. La municipalité pourra donc s'opposer à une vente qui lui paraîtra non conforme à la destination du projet.

Début 2012 > ...

Le budget est de 367 172 euros TTC.

-Création et pérennisation des emplois agricoles sur le territoire.
-Vente de produits en circuits courts.

Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs par une offre de foncier constructible à un prix abordable.

-Maintenir la qualité paysagère liée à l'activité agricole : entretien des paysages, éviter le mitage.
-Participer au développement de la biodiversité.
-Lutter contre les inondations en freinant le ruissellement.

-Consultation de la population par de nombreuses réunions publiques à l'occasion de l'élaboration du PLU.
-Co-construction du projet en partenariat avec les agriculteurs intéressés (définition du règlement, choix et emplacements des parcelles...) au fil de l'avancement du projet.

Pérenniser l'activité agricole sur la commune en soutenant l'installation d'agriculteurs

Commune de Saint-Côme
et Maruejols

***Economie** : lutter contre la précarité, développer l'efficacité économique et la croissance à travers des modes de production et de consommation durables.

***Social** : garantir l'accès à la santé et à l'éducation, améliorer les conditions de vie des habitants.

***Environnement** : diminuer les rejets polluants dans l'atmosphère, lutter contre le déboisement, la désertification et la sécheresse, protéger la biodiversité, promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé, promouvoir les énergies renouvelables.

***Gouvernance** : implication des habitants, des élus, des acteurs économiques, via l'information, le dialogue ou la concertation

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION / NÎMES METROPOLE

Axe 4

Descriptif du projet

Calendrier prévisionnel
Budget Prévisionnel

Cohérence au regard du DD
*Economie

*Social

*Environnement

*Gouvernance

Vers Nîmes
Métropole
bonne
gestionnaire :
prévoir les
besoins
essentiels de
demain



Le PLH retranscrit le projet politique en matière d'habitat de Nîmes Métropole. L'habitat est un facteur clé du développement du territoire ; il participe à son attractivité et à la qualité de vie des habitants mais également des nouveaux arrivants.

Le PLH, document intercommunal stratégique, outil d'articulation des différentes politiques publiques (rénovation urbaine, lutte contre l'habitat indigne...), constitue le support de contractualisation avec l'Etat et les bailleurs sociaux. Par ailleurs, il impacte directement l'avenir des communes.

Etroitement liée aux projets de développement économique et urbain, mais également aux déplacements, la politique de l'habitat définie dans le PLH est opérationnelle. Elle intègre un repérage foncier et une aide aux choix des outils d'acquisition, de portage et d'aménagement urbain, le montant des aides publiques et des engagements financiers pris par les collectivités ou encore le nombre et le type de logements à réaliser pour chaque commune.

Mars 2011 → Mai 2013
pour l'approbation du PLH
2013-2018

Le Budget annuel pour mener à bien les objectifs du PLH est compris entre 3 et 3,5 millions d'euros, pour la programmation HLM, les aides financières pour le parc privé, l'aide à l'accession, les subventions aux associations partenaires.

La hausse des prix de l'immobilier et le déficit de logements, notamment de logements sociaux, crée les conditions d'une crise de l'habitat. La résoudre est une exigence politique à laquelle le nouveau PLH apporte une réponse.

Un programme d'actions sera engagé à l'échelle du territoire dans l'Agglomération. Il s'inscrit dans une démarche partenariale «de consommation raisonnée» du foncier.

Depuis 2007, un PLH s'applique sur le territoire intercommunal ; il participe à la production qualitative de logements et en particulier de logements locatifs sociaux.

•Signataire du Contrat Local d'Engagement, Nîmes Métropole a lancé un PIG Habiter mieux pour se doter d'une cellule d'appui et d'expertise ayant en charge le suivi et l'animation de ce dispositif à destination des propriétaires occupants les plus modestes.

•Dans la continuité du Pass foncier, la collectivité a voulu poursuivre l'accompagnement des ménages primo accédants afin de faciliter le parcours immobilier résidentiel dans un contexte de crise d'accès au logement.

Les Lois Grenelle 1 et 2 constitueront un axe fort de la réflexion :

•Prendre en compte la gestion durable de l'espace et du paysage dans le développement de l'habitat.

•Améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage de logement.

•Repenser les règles de densité urbaine en les déclinant de façon spécifique en fonction des territoires, du paysage environnant, de la proximité des infrastructures de transports...

•Prendre en compte les déclinaisons Habitat du PCET.

Le PLH est un projet qui fédère les idées, qui participe à la construction de l'intercommunalité de projets et qui met en œuvre le consensus de l'action publique locale.

Il a pour ambition d'amorcer une vision prospective qui connecte l'habitat aux autres compétences communautaires (transport, développement économique) et qui prend appui sur les communes et leurs propres compétences, notamment la compétence urbanisme.

Il préfigure l'organisation du territoire intercommunal s'appuyant sur les secteurs à enjeux, les polarités en devenir, les centralités existantes ou projetées.

PLH 2013-2018

Un nouveau PLH qui favorise des logements de qualité pour tous

Direction Habitat et
Politique de la Ville

***Economie** : lutter contre la précarité, développer l'efficacité économique et la croissance à travers des modes de production et de consommation durables.

***Social** : garantir l'accès à la santé et à l'éducation, améliorer les conditions de vie des habitants.

***Environnement** : diminuer les rejets polluants dans l'atmosphère, lutter contre le déboisement, la désertification et la sécheresse, protéger la biodiversité, promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé, promouvoir les énergies renouvelables.

***Gouvernance** : implication des habitants, des élus, des acteurs économiques, via l'information, le dialogue ou la concertation